



CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-202

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 juin 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Marie BACH.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, M. Bernard REYES, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Laurence PIGNIER, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. David TRANCHECOSTE, Mme Christelle MARTINEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Monsieur Roger TALLAGRAN.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Jean CASAGRAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre Louis LALIBERTE

=====

Finances - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier (budget principal et budget annexe) - Exercice 2021

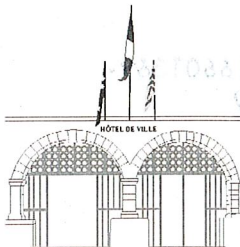
Mme Marie BACH expose :

Mes chers collègues,

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



1° : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, et décrites ci-après :

I - BUDGET PRINCIPAL

	RESULTATS 2020	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2021		RESULTATS 2021
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	-6 589 296,01	79 903 361,17	83 414 640,20	-3 078 016,98
FONCTIONNEMENT *	24 061 661,73	163 831 825,53	192 002 562,89	52 232 399,09
TOTAL	17 472 365,72	243 735 186,70	275 417 203,09	49 154 382,11

* après affectation des résultats

II - BUDGETS ANNEXES

PNRQAD

	RESULTATS 2020	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2021		RESULTATS 2021
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	-1 228 942,25	85 993,40	347 402,86	-967 532,79
FONCTIONNEMENT	0,00	422 691,77	289 029,78	-133 661,99
TOTAL	-1 228 942,25	508 685,17	636 432,64	-1 101 194,78

2° : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3° : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur (budget principal et budget annexe), visé par l'ordonnateur, présente les mêmes résultats que le compte administratif du Maire.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le **29 JUIN 2022**

Affiché le : **29 JUIN 2022**

Mme Marie BACH, Pour le Maire l'Adjoint délégué

